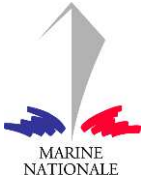




MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 12 DEC. 2018
N° 2062 /ARM/EMM/ASC/NP



ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE

Pôle soutiens et finances

Bureau « administration et soutien commun »

INSTRUCTION

relative aux insignes du personnel militaire de la marine, de la gendarmerie maritime
et des ayants droit

- RÉFÉRENCES** : a) instruction n°1 (n° 1940/ARM/EMM/ASC/NP) du 22 novembre 2018 (en cours d'insertion) ;
b) instruction n° 161/DEF/EMM/ASC du 13 mars 2017 (BOC n° 23 du 1^{er} juin 2017, texte 2 ; BOEM 112.8, 451-1.1).

P. JOINTES : dix annexes.

- T. ABROGÉS** : a) instruction n° 132/DEF/EMM/CPM du 22 août 2012 relative à l'insigne métallique des forces de surface (BOC n° 46 du 29 octobre 2012, texte 11 ; BOEM 451.1) ;
b) circulaire n° 187/DEF/DPMM/EG du 30 septembre 1993 relative au port et insignes de béret des fusiliers marins (BOC, p.5318 ; BOEM 451.1) ;
c) circulaire n° 363/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006, modifiée, relative aux insignes du personnel des équipages de la flotte titulaire d'un brevet de spécialité du service général (BOC n° 25 du 28 novembre 2006, texte 13 ; BOEM 451.1) ;
d) circulaire n° 364/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006, modifiée, relative à la description des insignes spéciaux de l'aéronautique navale (BOC n° 25 du 28 novembre 2006, texte 12 ; BOEM 451.1) ;
e) circulaire n° 365/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006, modifiée, relative aux insignes de certificats et mentions du personnel de la marine (BOC n° 30 du 30 novembre 2007, texte 19 ; BOEM 451.1) ;
f) circulaire n° 366/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006, modifiée, relative à la description des insignes attribués au personnel des sous-marins (BOC n° 24 du 18 octobre 2006, texte 15 ; BOEM 451.1) ;
g) circulaire n° 0-1069-2016/DEF/EMM/ASC du 17 juin 2016 relative à l'insigne métallique du personnel de la filière « renseignement » de la marine (n.i.bo).

préambule

La présente instruction a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles sont portés les différents insignes ci-dessous et d'en donner la description :

- insigne des forces de surface ;
- insigne des forces sous-marines ;
- insigne de la force de l'aéronautique navale ;
- insigne de certificats ou mentions ;
- insigne du personnel de la filière « renseignement » de la marine ;
- insignes des peintres de la marine et des écrivains de marine ;
- insigne du conseil supérieur de la fonction militaire et du conseil de la fonction militaire marine ;
- insignes spécifiques ;
- insignes de manche de brevet de spécialité ou de groupes de spécialités, insignes de col et écussons de bras ;
- insignes de béret.

1. RÈGLES DE CRÉATION D'UN INSIGNE

Les demandes de création d'insigne métallique doivent répondre, pour être agréées, aux critères non cumulatifs suivants :

- les effectifs concernés doivent être significatifs ;
- la filière présente un caractère critique ;
- la filière n'a pas de caractère confidentiel ;
- la filière a un besoin de rayonnement international ;
- le personnel concerné n'a pas la possibilité d'accéder à un insigne métallique de poitrine déjà existant.

Toute demande de création d'un nouvel insigne, qu'il soit métallique ou non, fait l'objet d'une décision du comité de la tenue conformément aux dispositions de l'instruction citée en référence b).

2. PORT DES INSIGNES MÉTALLIQUES.

Dès la signature de la décision d'attribution, les insignes, à l'exception de l'insigne de certificat de commando qui est une vignette cousue à la naissance du bras gauche, se portent sur le côté droit de la poitrine à la hauteur du rabat de la poche ou de la pince de poitrine sur toutes les tenues pouvant comporter des barrettes de décorations (tenues de sorties ou de cérémonies : vestes, vareuses, chemisette) de façon à ce que l'insigne soit positionné :

- au même niveau que les barrettes de décoration sur la veste bleue ;
- au-dessus de la poche pour la veste blanche et la chemisette.

Le port est limité à un insigne par tenue hormis pour les insignes distinctifs de fonction. Le choix de l'insigne porté est laissé à l'initiative de l'intéressé. Dans certains cas, le choix de l'insigne peut être imposé par le commandement par souci d'unité et de cohésion.

Le port des insignes d'unité fait l'objet de dispositions particulières précisées par l'instruction citée en référence a).

Par ailleurs, pour des motifs de discrétion, le port de l'insigne peut être soumis aux restrictions suivantes :

- en escale (y compris à bord des bâtiments), en mission, en exercice ou en poste à l'étranger ;
- en présence de militaires étrangers en tous lieux.

3. PORT DE L'INSIGNE DE SPÉCIALITÉ OU DE GROUPE DE SPÉCIALITÉS.

Les officiers mariniens et les quartiers-mâîtres et matelots titulaires d'un brevet de spécialité du service général portent l'insigne de leur spécialité ou de groupe de spécialités sur les vestes bleues, vareuses bleues, manteaux et cabans. Ces insignes de spécialité ou de groupe de spécialités sont décrits en annexe IX.

Le port de l'insigne n'est obligatoire qu'en tenue de sortie et de cérémonie.

Les insignes de spécialités sont brodés et de couleur :

- jaune pour les officiers mariniens ;
- rouge pour les quartiers-mâîtres et matelots.

4. SUPPRESSION DU PORT DES INSIGNES

Le retrait d'une qualification à l'obtention de laquelle l'attribution de l'insigne est subordonnée peut entraîner la suppression du droit au port de l'insigne correspondant.

Le port peut également être interdit au personnel éliminé ou exclu des forces sous-marines ou de la filière « renseignement » pour raison disciplinaire.

La décision de retrait de la qualification est établie dans les mêmes conditions que celles décrites pour l'attribution.

5. DÉLIVRANCES

Les insignes sont délivrés à titre gratuit lors de la première dotation ; les délivrances ultérieures sont faites à titre onéreux voire, le cas échéant, sur présentation d'un justificatif pour certains insignes numérotés et délivrés à titre strictement personnel.

6. ABROGATION

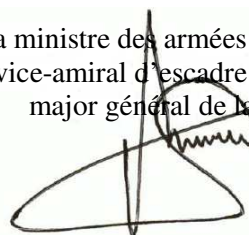
L'instruction et les circulaires suivantes sont abrogées :

- instruction n° 132/DEF/EMM/CPM du 22 août 2012 relative à l'insigne métallique des forces de surface ;
- circulaire n° 187/DEF/DPMM/EG du 30 septembre 1993 relative au port et insignes de béret des fusiliers marins ;
- circulaire n° 363/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006, modifiée, relative aux insignes du personnel des équipages de la flotte titulaire d'un brevet de spécialité du service général ;
- circulaire n° 364/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006, modifiée, relative à la description des insignes spéciaux de l'aéronautique navale ;
- circulaire n° 365/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006, modifiée, relative aux insignes de certificats et mentions du personnel de la marine ;
- circulaire n° 366/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006, modifiée, relative à la description des insignes attribués au personnel des sous-marins ;
- circulaire n° 0-1069-2016/DEF/EMM/ASC/NP du 17 juin 2016 relative à l'insigne métallique du personnel de la filière « renseignement » de la marine

7. PUBLICATION

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation,
le vice-amiral d'escadre Denis Béraud
major général de la marine,



ANNEXE I à l'instruction n° **2062** /ARM/EMM/ASC/NP du 12 DEC. 2018
INSIGNES DU PERSONNEL DES FORCES DE SURFACE

1. DESCRIPTION

L'insigne métallique du personnel des forces de surface comporte à la base les éléments suivants :

- l'ancre symbolique traditionnelle de la marine ;
- une silhouette de frégate simplifiée de façon à ne garder que l'essentiel des lignes furtives, symbole de la marine moderne ;
- des aussières entrelacées : élément de manœuvre des bateaux symbolisant en outre multiplicité et lien ;
- une rose des vents mêlée à un soleil ;
- une partie du cadran d'un compas.

Par ailleurs, l'insigne se décline en trois niveaux, distingués de la manière suivante :

niveau élémentaire (SURFELEM)

insigne monochrome argenté avec finition mate pour l'ancre et brillante pour le reste.



niveau supérieur (SURFSUP)

le soleil et l'ancre sont dorés, le reste de l'insigne est argenté.



niveau commandant (SURFCDT)

à l'insigne du niveau supérieur est ajoutée une étoile dorée dans le quart supérieur gauche.



2. ATTRIBUTION DE L'INSIGNE

2.1. Distinction des niveaux d'insigne.

L'insigne de niveau élémentaire du personnel des forces de surface est attribué aux marins totalisant à bord d'unités appartenant ou ayant appartenu à la liste des bâtiments de surface, à l'exception des bâtiments portuaires :

- trente-six mois (3 ans) d'affectation ou de mise pour emploi ;
- ou
- trois cents jours de mer effectifs.

L'insigne du niveau supérieur du personnel des forces de surface est attribué aux marins totalisant à bord d'unités appartenant ou ayant appartenu à la liste des bâtiments de surface, à l'exception des bâtiments portuaires :

- quatre-vingt-seize mois (8 ans) d'affectation ou de mise pour emploi ;
ou
- sept cent trente jours de mer effectifs.

L'insigne de commandant est attribué aux marins exerçant ou ayant exercé un commandement d'un bâtiment de surface en vertu d'une lettre ou d'un ordre de commandement.

2.2. Modalités de décompte et décision d'attribution

Les modalités de décompte et d'attribution ainsi que le signalement informatique et les gains d'avancement associés font l'objet d'une circulaire de la direction du personnel militaire de la marine.

ANNEXE II à l'instruction n° **2062**/ARM/EMM/ASC/NP du 12 DEC. 2018
INSIGNES DES FORCES SOUS-MARINES

1. DESCRIPTION

Les insignes attribués au personnel sous-marinier sont les suivants :

insigne sans glaive
*broche métallique ajourée comportant
une rose des vents argentée et un sous-marin en métal doré.*



insigne avec glaive¹
*broche métallique ajourée comportant une rose des vents argentée,
un sous-marin en métal doré ainsi qu'un glaive à lame argentée et poignée dorée.*



insigne avec deux glaives entrecroisés (lié à la fonction de commandant)
*broche métallique ajourée comportant une rose des vents argentée, un sous-sous-marin
en métal doré ainsi que deux glaives entrecroisés à lame argentée et poignée dorée.*



2. ATTRIBUTION DE L'INSIGNE

A l'exception de l'insigne avec deux glaives entrecroisés, lié à la fonction de commandant, le port de l'insigne est subordonné à l'obtention d'une qualification mentionnée ci-dessous²:

¹ Ces insignes sont numérotés sur le verso, au centre sur le glaive selon le principe suivant :

- 4 chiffres représentant l'année d'obtention ;
- 1 lettre représentative du port (Toulon ou Brest) ;
- 3 chiffres pour le numéro d'attribution dans l'année.

La numérotation est à la charge des intéressés.

² Instruction n° 0-420-2012/DEF/DPMM/SDG/NP modifiée du 05 janvier 2012 relative aux conditions d'obtention, modalités d'attribution et de retrait des certificats de sous-marinières (BOC n° 46 du 29 octobre 2012, texte 13 ; BOEM.220, 222).

2.1. Insigne sans glaive

2.1.1. Personnel officier

Être titulaire du certificat de connaissances générales du sous-marin (CGSM).

2.1.2. Personnel non officier

Être titulaire du certificat élémentaire de sous-marinier (CSOUMERELE).

2.2. Insigne avec un glaive

2.2.1. Personnel officier

- être titulaire du certificat d'aptitude à la navigation sous-marine (CANSM) ;
ou
- avoir obtenu le certificat supérieur de sous-marinier (CSOUMARSUP) antérieurement à l'admission dans un corps d'officiers.

2.2.2. Personnel non officier

- être titulaire du certificat supérieur de sous-marinier (CSOUMARSUP).

2.2. Insigne avec deux glaives entrecroisés

Cet insigne sanctionne le fait que l'intéressé a suivi avec succès le cours de commandement de sous-marin et qu'il est désigné pour prendre un commandement. Il est porté par les commandants et anciens commandants de sous-marins.

2.3. Attribution à titre exceptionnel

Chacun de ces trois insignes peut être accordé à titre exceptionnel, par ALFOST, à des officiers et officiers mariniers sous-mariniers étrangers.

ANNEXE III à l'instruction n° **2062** /ARM/EMM/ASC/NP du **12 DEC. 2018**
INSIGNES DE LA FORCE DE L'AÉRONAUTIQUE NAVALE

1. DESCRIPTION

Les insignes du personnel navigant de l'aéronautique navale sont les suivants :

Insigne poitrine personnel navigant pilote
*ancre d'argent sur couronne câblée argentée portant deux ailes dorées
et surmontée d'une étoile dorée*



Insigne poitrine personnel navigant non pilote
*ancre d'argent sur couronne câblée argentée portant une aile dorée
et surmontée d'une étoile dorée*



2. ATTRIBUTION DE L'INSIGNE

2.1. Insigne de personnel navigant pilote

L'insigne de personnel navigant pilote est attribué aux officiers titulaires du brevet d'aéronautique ou du brevet de pilote d'aéronautique assorti d'une mention de spécialisation.

Il est délivré par le commandant de l'école (EAN Cognac pour les pilotes d'avion ou ESHE/22S pour les pilotes d'hélicoptère).

Ce personnel se voit attribuer un numéro de rang dans le PNP par la direction du personnel militaire de la marine (DPMM) sur la base des informations fournies par l'EAN Cognac qui assure l'enregistrement des numéros de macaron pilote sur un registre spécifique.

2.2. Insigne de personnel navigant non pilote

L'insigne de personnel navigant non pilote est attribué au personnel :

- officier détenteur du certificat de tacticien d'aéronautique (TACAE). A l'obtention du brevet (B-TACAE), ce personnel se voit attribuer par la DPMM, un numéro de rang dans le PNNP¹ ;
- officier de spécialité Energie Aéronautique (ENERA) titulaire du brevet de mécanicien de bord (B-MECBO). Ce personnel se voit attribuer par la DPMM un numéro de rang dans le PNNP
- personnel navigant tactique (PNTAC) de spécialité GETBO, DASBO, HELAé et DENAE titulaire d'un brevet. Ce personnel se voit attribuer par la DPMM, un numéro de rang dans le PNNP ;
- titulaire du certificat de conduite machine (C.CM).

¹ Sauf pour le personnel déjà titulaire d'un brevet aéronautique.

Le personnel officier titulaire du certificat TEMPONAV est admis temporairement dans le PNNP. Il est autorisé à porter cet insigne de poitrine pendant la durée de l'affectation ouvrant droit.²

Le personnel officier marinier titulaire d'une qualification particulière est admis temporairement dans le PNNP. Il est autorisé à porter cet insigne de poitrine pendant la durée de l'affectation ouvrant droit.³

² Circulaire n° 0-25631-2015 DEF/DPMM/1/E du 17 décembre 2015 (BOC n° 8 du 17 février 2017, texte 5 ; BOEM 220.4, 642.3.1.).

³ Instruction n° 0-10436-2014 DEF/DPMM/2/ASC/AERO du 30 juillet 2014 (BOC n° 55 du 31 octobre 2014, texte 21 ; BOEM 480.2.1.).

ANNEXE IV à l'instruction n° **2062**/ARM/EMM/ASC/NP du 12 DEC. 2018
INSIGNES DE LA FILIÈRE RENSEIGNEMENT DE LA MARINE

1. DESCRIPTION

1.1. L'insigne métallique « renseignement » comporte à la base les éléments suivants :

- l'ancre, symbolique traditionnelle de la marine ;
- le globe terrestre signifiant le fait que le renseignement de la marine veille et intervient sur tous les types de théâtres, qu'ils soient maritimes, aéro-maritimes ou terrestres ;
- la chouette, symbole intemporel et interarmées voire quasi universel du renseignement.

1.2. L'insigne se décline en deux variantes, distinguées de la manière suivante :

- niveau I mention renseignement argent (M.RENSARG)

insigne polychrome décliné de la sorte :

*globe terrestre en bleu brillant, continents en blanc brillant,
ancre argentée mate avec finition argentée brillante pour la chouette.*



- niveau II mention renseignement or (M.RENSDOR)

insigne polychrome décliné de la sorte :

*globe terrestre en bleu brillant, continents en blanc brillant,
ancre argentée mate avec finition dorée brillante pour la chouette.*



2. ATTRIBUTION DE L'INSIGNE

2.1 Distinction des catégories

2.1.1. L'insigne à chouette argentée (niveau I) est attribué au personnel, titulaire de l'un ou des certificats spécifiques listés ci-dessous et employé, au moment de la demande, depuis au moins trois ans en cette qualité dans des postes dédiés au renseignement :

- opérateur linguiste d'interception (C OPLIN) ;
- analyste traitant (C ANATRAIT) ;
- opérateur d'écoute (C OPECOUT) ;

- analyste de renseignement d'origine électromagnétique (C ANAROEM) ;
- détection et analyse des signaux électromagnétiques (C DASEM) ;
- interprète d'imagerie d'origine spatiale (C IMOSPA) ;
- certificat de renseignement d'origine humaine (C.RHM) ;
- certificat technique de recherche humaine théâtre extérieur (C.DLRINTEX) ;
- certificat d'assistant d'exploitation et de recherche humaine (C.ASSIST).

2.1.2. *L'insigne à chouette dorée (niveau II) est attribué au personnel de la filière dès l'obtention du brevet de maîtrise « renseignement »*

2.2. L'insigne « renseignement » peut être également attribué au personnel officier

2.2.1. *L'insigne à chouette argentée (niveau I) est attribué au personnel totalisant au moins quatre ans d'emploi dans des postes dédiés au renseignement (cumulés ou non) et ayant occupé les fonctions ou détenant les certificats mentionnés ci-dessous :*

- adjoint au chef du centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie (CFIII) ;
- adjoint au chef du centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques (CFEEE) ;
- adjoint au chef du centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain (CI3RH) ;
- adjoint N2/J2 au sein d'un état-major (ex : EMM/EMO, EMA/CPCO, COM, EMIA, EM ALFUSCO, CDO KIEFFER, CENTOPS FSM, EM ALFAN/COMFRMARFOR) ;
- adjoint au chef de la division recueil-expertise du CRMar ;
- adjoint au chef de la division exploitation du CRMar ;
- adjoint et chef de bureau, de section ou de cellule d'une entité dédiée au renseignement (ex : DRM, CFEEE, CFIII, CI3RH, CRAC, CRGI, CFIAR, CNC, CIE) ;
- officier titulaire de la FIAR-C¹, au sein de directions interarmées dédiées au renseignement (DRM, DRSD, DGSE) ;
- officier spécialisé dans le renseignement d'origine électromagnétique au sein de directions interarmées dédiées au renseignement (DRM, DRSD, DGSE) ;
- officiers détenteur du certificat ROIM² ou ORIA³, occupant une fonction renseignement au sein des CENTEX, flottilles ou de l'état-major ALAVIA ainsi que de toute autre entité dédiée au ROIM (ex : DRM-CFIII, CNC, CIE, CMOS).

2.2.2. *L'insigne à chouette dorée (niveau II) est attribué aux officiers ayant exercé les responsabilités ou détenant les certificats suivants :*

- directeur, directeur-adjoint ou sous-directeur de la direction du renseignement militaire (DRM) ;
- chef du centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie (CFIII) ;
- chef du centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques (CFEEE) ;
- chef du centre de formation interarmées au renseignement (CFIAR) ;
- chef du centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain (CI3RH) ;
- chef du centre de renseignement de la marine (CRMar) ;
- chef d'organisme ou de division d'une entité dédiée au renseignement (ex : DRM, CFEEE, CFIII, CI3RH, CRAC, CRGI, CFIAR, CNC, CIE) ;
- chef de la division recueil-expertise du CRMar ;
- chef de la division exploitation du CRMar ;
- chef du service expérimentation du BEM DUPUY DE LOME ;

¹ Formation interarmées au renseignement – niveau confirmé.

² Stage recherche technique (code DRM : 12.101).

³ Certificat spécialisé dans l'interprétation d'images.

- commandant du BEM DUPUY DE LOME ;
- chef de détachement autonome des transmissions (DAT) métropole, outre-mer et étranger ;
- chef de N2/J2 (EMM/EMO, EMA/CPCO, COM, EMIA, état-major ALFUSCO, CDO KIEFFER, CENTOPS FSM, état-major ALAVIA, état-major GAN, état-major CTF, état-major ALFAN/COMFRMARFOR) ;
- officier titulaire de la FIAR-S⁴ au sein de directions interarmées dédiées au renseignement (DRM, DRSD, DGSE).

2.2.3. *Le personnel officier (OSM ou OSC RENRI, OPTRA, etc) ayant appartenu à la filière « renseignement » en qualité d'officier marinier peut se voir attribuer l'insigne en vertu des mêmes modalités que celles décrites dans les paragraphes 2.1.1 et 2.1.2 sans attendre de réunir les conditions inhérentes au personnel officier décrites dans le paragraphe 2.2.1.*

2.3. Décision d'attribution

2.3.1. *Personnel officier et officier marinier*

La décision d'attribution est établie par le ministre (DPMM/PM1 ou DPMM/PM2 selon la catégorie du personnel concerné) sur proposition du commandant de formation et après avis de l'expert métier renseignement (expert métier RENS, chef du CRMar).

2.3.2. *Personnel réserviste*

Le personnel réserviste de la marine réunissant les conditions précisées ci-dessus est susceptible de se voir attribuer l'insigne à la condition supplémentaire d'avoir servi dans le cadre d'un engagement à servir dans la réserve (ESR) et de comptabiliser au moins une journée d'activité depuis moins d'un an à la date d'établissement de l'état de proposition.

Le bureau réserve militaire, secteur chancellerie (PM3/RA/CHAN), statuera sur l'attribution de l'insigne au vu de la cohérence du dossier et après avis de l'expert métier renseignement (expert métier RENS, chef du CRMar).

Le personnel réserviste appartenant à une autre armée et effectuant des activités de réserve au profit de la marine nationale, effectuera une demande d'attribution auprès de PM3/RA/CHAN qui statuera après étude du dossier et avis de l'expert métier renseignement (expert métier RENS, chef du CRMar).

2.3.3. *Personnel d'une autre armée*

Le port de l'insigne (chouette argentée ou chouette dorée) peut être autorisé, à titre exceptionnel, au personnel d'une autre armée détenant une qualification équivalente à l'une de celle ouvrant droit et ayant servi au moins trois ans en cette qualité dans des postes dédiés au renseignement au sein d'une formation de la marine (cas des échanges interarmées).

La décision d'attribution est faite dans les mêmes conditions que *supra*.

⁴ Formation interarmées au renseignement – niveau supérieur.

**INSIGNES DES PEINTRES OFFICIELS DE LA MARINE
ET DES ÉCRIVAINS DE MARINE**

1. PEINTRES OFFICIELS DE LA MARINE

Les peintres officiels de la marine portent sur les tenues réglementaires d'officier sans parement ni galons, un insigne de poitrine.

Cet insigne se porte sur toutes les tenues du côté droit de la poitrine (à l'exception de la chemise blanche, du jersey à pattes d'épaules, du manteau et de la surveste de sortie).

Les pattes d'épaules et les manchons portent une marque distinctive brodée composée d'une ancre et de la mention « PEINTRE OFFICIEL ».

Insigne des peintres officiels de la marine



2. ÉCRIVAINS DE MARINE

Les écrivains de marine sont autorisés à porter le même uniforme que les peintres officiels de la marine agrémenté d'un insigne particulier porté dans les mêmes conditions.

Les pattes d'épaules et manchons portent une marque distinctive brodée composée d'une ancre et de la mention « ÉCRIVAIN DE MARINE ».

Insigne des écrivains de marine



**INSIGNES DES MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION MILITAIRE
ET DU CONSEIL DE LA FONCTION MILITAIRE MARINE**

Portés côté droit, à hauteur du rabat de la poche, sur les tenues de service courant, de sortie et de cérémonie (hors prise d'armes) et sur le jersey, ils peuvent se porter sous un insigne métallique déjà présent.

Ces insignes ont pour objectif d'identifier les membres du conseil supérieur de la fonction militaire et ceux du conseil de la fonction militaire marine par le commandement et la communauté militaire.

Insigne du CSFM¹

*Sycamor stylisé d'or ouvert sur un casque corinthien du même de face.
En pointe cartouche d'or chargé des lettres majuscules de sable "CSFM"*



Insigne CFMM

*Sycamor d'or, ouvert sur une ancre accompagnée de sa corde posée en orle de même,
surchargée d'un visage de profil stylisé d'or. En pointe, cartouche d'or
chargé de lettres majuscules CFMM de même.*



¹ Instruction n° 8248/DEF/CAB modifiée du 20 juin 2011 (BOC n° 25 du 24 juin 2011, texte 5 ; BOEM 111.2.1.3).

ANNEXE VII à l'instruction n° 2062 /ARM/EMM/ASC/NP du 12 DEC. 2018





INSIGNES LIÉS À UN CERTIFICAT OU À UNE MENTION





Les listes des certificats et mentions dont l'importance a justifié la création d'un insigne métallique sont présentées, respectivement, en appendices 1) et 2).



Pour chaque certificat ou mention, il est précisé les catégories de personnels habilités à les porter ainsi que les références des textes fixant les modalités d'attribution.


APPENDICE VII.1 à l'instruction n° **2062** /ARM/EMM/ASC/NP du 12 DEC. 2018

CERTIFICATS DOTÉS D'UN INSIGNE MÉTALLIQUE

CERTIFICAT.	LIBELLÉ.	PERSONNEL HABILITÉ A PORTER L'INSIGNE.	DESCRIPTION.		RÉFÉRENCES DES TEXTES.
Aide moniteur d'entraînement physique, militaire et sportif	C AIDMONIT	Personnel non officier		Broche en bronze représentant une tête de lion se détachant sur deux glaives croisés	Circularaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Moniteur d'entraînement physique et sportif	C MONENTPHY	Personnel non officier		Broche en métal argenté représentant une tête de lion se détachant sur deux glaives croisés.	Circularaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Moniteur chef d'entraînement physique et sportif	C MONITCHEF	Personnel non officier		Broche en métal doré représentant une tête de lion se détachant sur deux glaives croisés.	Circularaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Instructeur de sports de combat	C SPORCOMBA	Personnel non officier			Instruction n° 0-15811-2015 DEF/DPMM/PRH du 20 juillet 2015 Circularaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013

CERTIFICAT.	LIBELLÉ.	PERSONNEL HABILITÉ A PORTER L'INSIGNE.	DESCRIPTION.		RÉFÉRENCES DES TEXTES.
Instructeur des techniques d'intervention opérationnelles rapprochées	C INSTRUCTOR	Personnel non officier			Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Chuteur opérationnel	C CHUTOPER	Tout le personnel		Broche métallique dorée comportant un parachute, deux ailes, cinq étoiles violettes disposées en arc de cercle ainsi que deux feuillages argentés.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
					Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017
Instructeur de saut à ouverture commandée et retardée	C INSTSOCR	Tout le personnel		Broche métallique dorée comportant un parachute, deux ailes, trois étoiles bleu, blanc et rouge disposées en arc de cercle ainsi que deux feuillages argentés	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Moniteur parachutiste	C MONITPARA	Personnel non officier		Broche métallique dorée comportant un parachute, deux ailes, trois anneaux ajourés bleu, blanc et rouge entrelacées ainsi que deux feuillages argentés.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
	C OSTA	Personnel officier			Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017





CERTIFICAT.	LIBELLÉ.	PERSONNEL HABILITÉ A PORTER L'INSIGNE.	DESCRIPTION.		RÉFÉRENCES DES TEXTES.
Parachutiste	C PARACHUTE	Personnel non officier		Broche métallique argentée comportant un parachute, deux ailes, une étoile et deux feuillages dorés.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
	C PARA	Personnel officier			Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017
Conducteur de groupe cynophile	C CEQUIPCYN	Personnel non officier		Broche en métal argenté représentant une tête de chien inscrit dans un cercle émaillé de rouge se détachant sur glaive pointe en haut.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Cynotechnie supérieur	C CGROUPCYN	Personnel non officier		Broche en métal doré représentant une tête de chien inscrit dans un cercle émaillé de rouge se détachant sur glaive pointe en haut.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Opérateur cynotechnie	C OPECYN	Personnel non officier		Broche en bronze représentant une tête de chien inscrit dans un cercle émaillé de rouge se détachant sur glaive pointe en haut.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013




CERTIFICAT.	LIBELLÉ.	PERSONNEL HABILITÉ A PORTER L'INSIGNE.	DESCRIPTION.		RÉFÉRENCES DES TEXTES.
Commando	C COMMANDO	Personnel non officier		Vignette portant le mot « Commandos » brodé en jaune ou rouge.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Nageur de combat	C NAGECOMBA	Tout le personnel		Broche métallique couleur bronze patinée, comportant une ancre à deux ailes supportée par deux hippocampes.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013 Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017
Plongeur de bord	C PLONGEUR	Personnel non officier		L'ancre est en bronze granité, les dauphins en bronze lisse.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
	C PLBOR	Personnel officier			Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017
Plongeur démineur ¹	C PLDEM	Personnel officier titulaire simultanément des certificats de plongeur et de démineur		Broche métallique comportant une mine d'argent sur fond granité doré de forme carrée à côtés incurvés et à angles rabattus, traversée par un trident doré, le tout supporté par une étoile à quatre branches ajourées et argentées.	Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017



¹ Le port de cet insigne correspond également à un brevet de spécialité pour le personnel des équipages de la flotte.




² Le personnel officier affecté en centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) peut porter l'un des deux insignes « officier de permanence et coordonnateur de la mission de sauvetage » ou « directeur » dans les conditions fixées par l'instruction n° 102/IGASM du 8 juillet 2008.

CERTIFICAT.	LIBELLÉ.	PERSONNEL HABILITÉ A PORTER L'INSIGNE.	DESCRIPTION.		RÉFÉRENCES DES TEXTES.
Plongeur d'hélicoptère	C PLONGHELI	Personnel non officier		Ancre d'argent sur une couronne câblée argentée, portant côté gauche un dauphin (symbole du stage de plongeur de bord) et côté droit une aile dorée surmontée d'une étoile dorée (symbole du personnel navigant non pilote de l'aéronautique navale).	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Tireur d'élite	C TIRELITE	Personnel non officier		Fusil de précision sur une cible ronde de couleur argentée.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Instructeur de tir	C INSTRUTIR	Personnel non officier		FAMAS sur une cible ronde de couleur dorée.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Contrôleur d'aéronefs	C CONTARNEF	Personnel non officier		Ancre d'argent sur couronne câblée argentée portant en son centre des cercles concentriques symbolisant un écran radar, la silhouette du bâtiment de surface et deux aéronefs (hélicoptères et avion de patrouille maritime).	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013


CERTIFICAT.	LIBELLÉ.	PERSONNEL HABILITÉ A PORTER L'INSIGNE.	DESCRIPTION.		RÉFÉRENCES DES TEXTES.
Directeur de pont d'envol	C DIRPONVOL	Personnel non officier		Broche comportant une silhouette de porte-avions en métal doré posée sur une lettre D (pour directeur) en métal argenté.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Électronicien.	CSUP ELECTRO	Personnel non officier		Broche en métal doré comportant une ancre et quatre foudres, ainsi qu'en son centre la lettre E inscrite dans une circonférence.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Interprétation d'imagerie d'origine spatiale	C IMOSPA	Personnel non officier		Chouette contournée d'argent empiétant un Œil d'Hiros d'or à l'iris stylisé en forme de mappemonde.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Pilote de port	C PILPORT1	Tout le personnel		Broche métallique représentant un cercle en cordage entourant une ancre à jas, surmontée d'une étoile et traversée d'une drisse en sautoir porteuse du pavillon blanc et rouge signifiant la lettre « H ».	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013 Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017

CERTIFICAT.	LIBELLÉ.	PERSONNEL HABILITÉ A PORTER L'INSIGNE.	DESCRIPTION.		RÉFÉRENCES DES TEXTES.
Chef de quart CROSS ²	C QUART CROSS	Personnel non officier		Broche en métal représentant une bouée surmontée d'une ancre à jas, d'une épée et de la rose des vents. La broche est uniformément en métal blanc mat sauf pour l'ancre à jas et l'épée qui sont en argent brillant.	Instruction n° 102/IGSAM du 8 juillet 2008 (n.i BO) relative à l'attribution d'un insigne de poitrine aux personnels militaires affectés en CROSS.
Aptitude au quart passerelle	C QUARPASRL	Tout le personnel		Broche en métal doré représentant deux ancres croisées.	<p>Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013</p> <p>Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017</p>
Technicien en radioprotection	C TECRAP	Personnel officier marinier		Broche circulaire en métal composé d'une ancre de marine en argent brillant incluant le trisecteur de la radioprotection et la représentation d'un atome. Le trisecteur et l'atome sont de couleur or. Le cordage est en argent vieilli.	<p>Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013</p> <p>Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017</p>
Technicien supérieur en radioprotection	CSUP TECRAP	Personnel officier marinier			
Officier radioprotection	MASTÈRE en radioprotection	Personnel officier			

CERTIFICAT.	LIBELLÉ.	PERSONNEL HABILITÉ A PORTER L'INSIGNE.	DESCRIPTION.		RÉFÉRENCES DES TEXTES.
Contrôleur radar d'aéronautique	C RADCONTA	Tout le personnel		<p>Broche en métal représentant une tour de contrôle se terminant à la base par une pointe d'ancre de marine, sur fond d'une perspective de piste d'envol, entourée d'un cordage en forme de C et surmontée d'une étoile. La tour, l'ancre et l'étoile sont dorées. Le cordage, la piste et les fenêtres de la tour sont en argent.</p>	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
					Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017
Intervention sur engins explosifs improvisés « <i>Improvised Explosive Device Disposal</i> »	C IEDD	Personnel officier marinier			Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
	EOD IEDD	Personnel officier			Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017
Intervention sur munitions et explosifs conventionnels « <i>Conventional Munition Disposal</i> »	C CMD	Personnel officier marinier			Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
	EOD DIVER	Personnel officier			Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017

CERTIFICAT.	LIBELLÉ.	PERSONNEL HABILITÉ A PORTER L'INSIGNE.	DESCRIPTION.		RÉFÉRENCES DES TEXTES.
<i>Chemical Biological Radiological and Nuclear – Explosive Ordnance Disposal</i> remplace Intervention sur munitions spéciales/BCMD <i>“biological and chemical munition disposal”</i>	CBRN-EOD (nouvelle appellation au 1 ^{er} janvier 2019 - remplace le C BCMD et l'EOD BCMD)	Tout le personnel			Circularaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
					Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017
Titre de maître NEDEX <i>Explosive Ordnance Disposal Master</i>	EOD - MASTER	Personnel non officier			Circularaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Qualification montagne été et hiver ²	BQTM	Tout le personnel		Broche métallique comportant un ovale ajouré et un aigle survolant un relief montagneux tenant entre ses serres une étoile bleue.	Instruction n° 273 DEF/EMAT/PRH/DS / Instruction n° 3925 DEF/CoFAT/DES/MTN du 12 avril 2006




² Dès obtention des certificats C MONTAGNET et C MONTAGNHI, le marin se voit attribuer un insigne par l'armée de terre.




CERTIFICAT.	LIBELLÉ.	PERSONNEL HABILITÉ A PORTER L'INSIGNE.	DESCRIPTION.		RÉFÉRENCES DES TEXTES.
<p>Brevet de chef d'unité de haute montagne</p> <p>ou</p> <p>Brevet de chef de détachement de haute montagne³</p>	<p>BCUHM</p> <p>ou</p> <p>BCDHM</p>	<p>Tout le personnel</p>		<p>Broche métallique couleur argent comportant un ovale ajouré et un aigle survolant un relief montagneux tenant entre ses serres une étoile argentée à fond bleu.</p>	<p>Instruction n° 273 DEF/EMAT/PRH/DS / Instruction n° 3925 DEF/CoFAT/DES/MTN du 12 avril 2006</p>




³ Dès les deux certificats obtenus (certificat de chef d'unité de haute montagne été et certificat de chef d'unité de haute montagne hiver pour le personnel officier et du C CDETACETE et C CDETACHIV pour les non officiers), le marin se voit attribuer un insigne délivré par l'armée de terre.

APPENDICE VII.2 à l'instruction n° **2062** /ARM/EMM/ASC/NP du 12 DEC. 2018

MENTIONS DOTÉES D'UN INSIGNE MÉTALLIQUE

MENTION.	LIBELLÉ.	PERSONNEL HABILITÉ A PORTER L'INSIGNE.	DESCRIPTION.		RÉFÉRENCE DES TEXTES.
Brevet d'alpinisme militaire	M BAM	Tout le personnel		Broche métallique comportant un ovale ajouré et un aigle survolant un relief montagneux.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Brevet de skieur militaire	M BSM	Tout le personnel			Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017
Brevet d'alpinisme et de skieur militaire	BASM	Tout le personnel		Broche métallique comportant un ovale ajouré et un aigle survolant un relief montagneux tenant une étoile dans ses serres.	Instruction n° 273 DEF/EMAT/PRH/DS / Instruction n° 3925 DEF/CoFAT/DES/MTN du 12 avril 2006
Formateurs aux premiers secours ou Formateurs de prévention et secours civiques	M PICF/PAE F PS ou M PICF/PAE FPSC	Personnel non officier		Triangle d'or ajouré broché d'une couronne de feuilles de laurier et de chêne du second métal mouvant du symbole interarmées d'argent.	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Mention secourisme – niveau brevet national de moniteur de premier secours	M BNMPS	Personnel officier			Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017

MENTION.	LIBELLÉ.	PERSONNEL HABILITÉ A PORTER L'INSIGNE.	DESCRIPTION.		RÉFÉRENCE DES TEXTES.
Mention de formation aux activités de premiers secours en équipe	M FAPSE	Personnel non officier		<p>Triangle d'or ajouré broché d'une couronne de feuilles de laurier et de chêne du second métal mouvant du symbole interarmées bronze.</p>	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Mention secourisme – premier secours en équipe de niveau 1 ou Mention secourisme – premier secours en équipe de niveau 2	PSE1 ou PSE2	Personnel officier			Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017
Moniteur des techniques d'intervention opérationnelles rapprochées	M MONITOR	Personnel non officier			Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
Opérations amphibies de niveau 1	M SQOA 1	Personnel officier marinier supérieur		<p>Broche en métal argenté représentant Poséidon et son glaive chevauchant un dauphin. Une étoile dorée correspond à la conduite des opérations.</p>	Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013
	M QOA 1	Personnel officier			Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017

MENTION.	LIBELLÉ.	PERSONNEL HABILITÉ A PORTER L'INSIGNE.	DESCRIPTION.		RÉFÉRENCE DES TEXTES.
Opérations amphibies de niveau 2	M QOA 2	Personnel officier		<p>Broche en métal argenté représentant Poséidon et son glaive chevauchant un dauphin. Deux étoiles argentées correspondent à des fonctions de planification.</p>	<p>Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017</p>
Opérations amphibies de niveau 3	M QOA 3	Personnel officier supérieur		<p>Broche en métal argenté représentant Poséidon et son glaive chevauchant un dauphin. Trois étoiles dorées correspondent à des fonctions de haut niveau.</p>	<p>Instruction n° 550 ARM/DPMM/1/E du 6 juin 2017</p>
<p><i>Stage explosive Ordnance Reconnaissance</i></p> <p><i>et</i></p> <p><i>Explosive Ordnance Reconnaissance Trainer</i></p>	<p>M EOR et M EOR-TRAINER</p>	Personnel non officier			<p>Circulaire n° 1 DEF/DPMM/2/RA du 26 mars 2013</p>

INSIGNES DIVERS SPÉCIFIQUES

1. INSIGNE DE LA PRÉPARATION MILITAIRE MARINE (PMM)

Le brevet de PMM ainsi que l'insigne sont délivrés en fin de cycle aux stagiaires ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10.¹

Le personnel, titulaire du brevet de la préparation militaire marine, peut porter, jusqu'au grade de second maître inclus, un insigne métallique conforme au modèle présenté ci-contre.

Cet insigne est porté sur le côté droit de la poitrine en tenue de sortie et de cérémonie.

Insigne PMM



2. INSIGNE DE LA PRÉPARATION MILITAIRE SUPÉRIEURE

L'insigne PMS sera délivré dans les mêmes conditions que celui de la PMM.

Cet insigne est porté sur le côté droit de la poitrine en tenue de sortie et de cérémonie.

Insigne PMS

(en cours de réalisation)

3. INSIGNE DES MARINS POMPIERS DE MARSEILLE²

L'insigne est porté par l'ensemble du personnel affecté au bataillon des marins pompiers de Marseille. Cet insigne se porte sur la tenue de sortie, côté droit de la poitrine.

Insigne marin pompier de Marseille

écu au champ, rempli d'une mer d'azur agitée d'ondes d'argent, à deux haches d'incendie d'or passées en sautoir, chargées d'une ancre du même posée en pal, le tout surchargé en abîme d'un écusson d'argent à la croix d'azur.



¹ Instruction n° 20 DEF/DPMM/PRH du 11 mai 2016 relative à l'organisation et à la conduite des périodes militaires d'initiation et de perfectionnement à la défense nationale de la marine nationale (BOC n° 37 du 11 août 2016, texte 8 ; BOEM 104.3).

² Décision n° 1208/EMM/CAB du 27 décembre 1972 (n.i. BO).

4. INSIGNE DE LA GENDARMERIE MARITIME

Il comporte :

- un fond de couleur or représentant un bouclier marqué d'un glaive et d'une couronne civique et surmonté d'un heaume ;
- l'écu de la gendarmerie maritime émaillé représentant une ancre à jas or sur fond noir, vissé sur le fond de l'insigne.

L'insigne se porte agrafé du côté droit de la poitrine sur les tenues de cérémonie et de sortie, ou fixé au bouton du rabat de la poche de poitrine droite de la chemisette blanche, au moyen d'une petite patte de cuir.

Insigne gendarme maritime








5. INSIGNE DE DONNEUR DE SANG BÉNÉVOLE³

Les titulaires du diplôme de donneur de sang bénévole peuvent porter leur insigne sur le côté droit de la poitrine sur toutes les tenues où le port des barrettes de décorations est autorisé lors des manifestations publiques ayant un lien avec la promotion du don de produits et d'éléments du corps humain ou avec la transfusion sanguine.

En dehors de ces manifestations, le port n'est pas autorisé.

La remise d'un insigne, quel que soit son niveau, fait également l'objet de la remise du diplôme correspondant établi par l'établissement français du sang.

	Femmes	Hommes	Insignes
Insigne niveau bronze	3 dons	5 dons	
Insigne niveau argent	45 dons	75 dons	
Insigne niveau or	60 dons	100 dons	
Insigne niveau 1 palme	100 dons	150 dons	
Insigne niveau 2 palme	200 dons et +		

³ Arrêté du 2 mai 2002 (JO n° 105 du 5 mai 2002, page 8715).

6. PATCH « MARINE NATIONALE »

Afin d'augmenter la visibilité de l'appartenance à la marine nationale des marins lorsqu'ils portent le treillis ou des pilotes de l'aéronautique navale, un insigne rectangulaire en tissu, fond bleu et lettres blanches comportant en son centre les mots « MARINE » et « NATIONALE », est fourni en dotation initiale dans le sac/trousseau du marin.

PATCH « MARINE NATIONALE »



7. PATCH « FUSILIERS MARINS »

Le personnel FUSILIER MARIN, affecté en unité de défense et d'interdiction maritime, porte un insigne distinctif en tissu. Il est fourni en dotation initiale dans le sac/trousseau du fusilier marin.

PATCH « FUSILIERS MARINS »



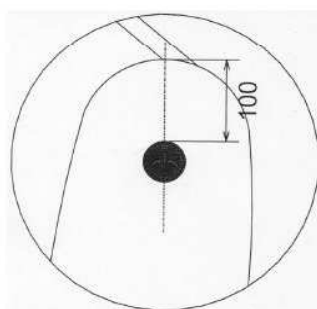
**INSIGNES DE MANCHE DE BREVET DE SPÉCIALITÉ
OU GROUPE DE SPÉCIALITÉS,
INSIGNES DE COL ET ÉCUSSENS DE BRAS.**

1. DESCRIPTION DES INSIGNES DE MANCHE

Les insignes de spécialités ou groupe de spécialités sont représentés et sommairement décrits ci-dessous. Ils ont 45 millimètres de hauteur ou sont inscrits dans un cercle ayant cette dimension comme diamètre extérieur.

Les insignes de spécialités ou groupe de spécialités sont cousus sur le bras gauche, la partie supérieure de l'insigne à 10 centimètres en-dessous du point le plus haut de la fixation de la manche.

Emplacement des insignes



2. ATTRIBUTION DES INSIGNES DE MANCHE

À l'incorporation en école de spécialité et dans l'attente d'être breveté élémentaire, le personnel porte l'insigne de spécialité des matelots d'équipage.

Le personnel quartier-maître de la flotte (QMF) n'étant pas détenteur d'une spécialité avant d'accéder au BAT porte dès son incorporation l'insigne brodé rouge de « matelot équipage ».¹

Matelot d'équipage (EQUIP)

Ancre surmontant deux avirons croisés.



L'insigne de spécialité du service général est porté par le personnel dès l'obtention du brevet élémentaire de spécialité.

Aéronautique navale

A l'exception de l'insigne du brevet supérieur et du brevet de maîtrise, le personnel de l'aéronautique navale habilité à porter l'insigne de manche ne porte aucun autre insigne de spécialité du service général.



¹ À l'exception des matelots d'équipage titulaires de la mention « pont d'envol » ou d'un certificat propre à l'aéronautique navale, qui portent l'insigne du personnel de l'aéronautique navale. Le personnel QMF du métier de fusilier marin porte l'écusson de bras (dit aussi « banane ») « FUSILIER MARIN », en complément de l'insigne de spécialité des matelots d'équipage, sur la tenue de sortie et sur la tenue de combat.

Cet insigne commun au personnel navigant et au personnel spécialiste ² est constitué par une ancre ailée avec étoile et est brodé or. Ses dimensions sont de 35 millimètres de hauteur et 70 millimètres de largeur.

Il est porté sur le bras gauche à 10 centimètres en-dessous du point le plus haut de la fixation de la manche des vêtements suivants : vestons/vestes, vareuses, manteaux et cabans.

Le personnel habilité à porter cet insigne ne porte aucun autre insigne de spécialité du service général.

Assistant de commandement (ASCOM)

(spécialité en cours d'extinction)



Atelier naval (ATNAV)

Ancre de marine formée d'une hache, d'un marteau, d'un éclair, d'un engrenage et d'une flamme



Auxiliaire des ports et bases (AUSPB)



Comptable logisticien (COMLOG)

Lettres COMLOG placées au centre d'un cercle



² Spécialités concernées : maintenance avionique aéronautique (AVION) - maintenance porteur aéronautique (PORTEUR) - contrôleur d'aéronautique (CONTA) - mécanicien de bord (MECBO) - personnel navigant tactique (PNTAC) : détecteur navigateur aérien (DENAE) - spécialiste hélicoptère d'aéronautique navale (HELAE) - détecteur de bord bouées d'aéronautique (DASBO) - guerre électronique/transmission (GETBO).

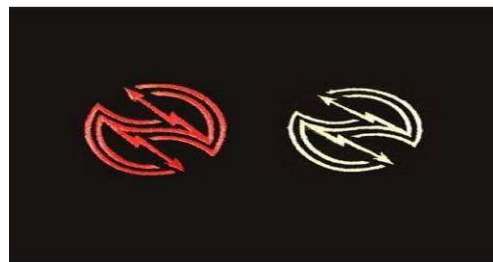
Détecteur ASM (DEASM)

Lettres DSM placées en oblique entre deux foudres de directions opposées jaillissant d'un cercle interrompu.



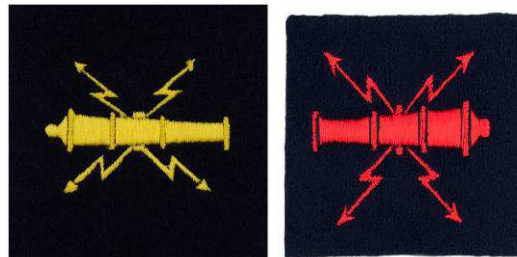
Détecteur (DETEC)

Deux foudres de directions opposées et ondulation horizontale inscrites dans deux cercles ininterrompus.



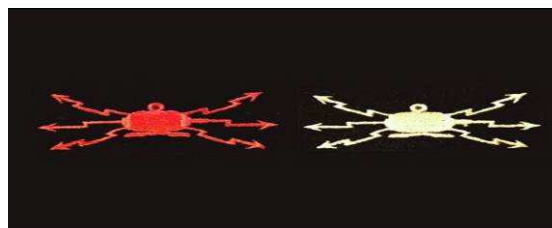
Électronicien d'armes (ELARM)

Canon horizontal (comportant frettes, tourillons et boule de culasse) avec quatre foudres.



Électrotechnicien (ELECT)

Moteur électrique avec six foudres.



Electromécaniciens de propulsion de sous-marins.

Les officiers marins mécaniciens et électrotechniciens obtenant le certificat d'aptitude à faire le quart en chef sur sous-marins nucléaires d'attaque (C QAPROSNA) sont versés d'office dans la spécialité d'électromécaniciens de propulsions sous-marins (EMPRO).

Ils portent, en haut de la manche gauche du veston et du manteau, une hélice et un flash électrique superposés brodés or.



Entraînement physique militaire et sportif (EPMS)
Tête de lion avec glaives.



Fusilier marin (FUSIL)
Deux fusils croisés.



Gestion des collectivités (GECOLL)
Feuille d'acanthé.



Gestion des ressources humaines (GESTRH)
Lettres RH dans un cercle.



Guetteur sémaphorique de la flotte (GUETF)

Sémaphore dans un cercle avec représentation d'un angle ouvert (veille optique et balayage radar) et de deux éclairs (moyens radioélectriques).



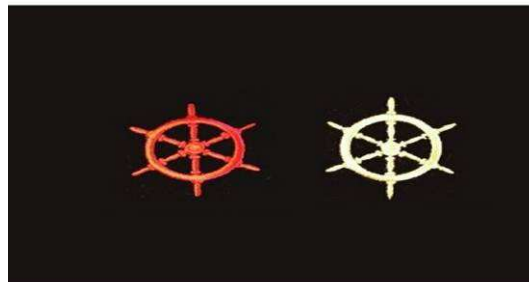
Hydrographe (HYDRO)

Deux ancres croisées avec câbles formant la lettre H, et, dans l'axe, un plomb de sonde.



Manceuvrier (MANEU)

Roue de gouvernail à six poignées.



Marin pompier (MARPO).³

Cordage en forme de cercle dont les extrémités sont jointes par un nœud plat, englobant un triangle (trilogie du secourisme et triangle du feu), deux haches croisées et le casque de pompier.



Marin pompier de Marseille (MAPOM)

Deux haches croisées sur une ancre de marine.

³ Insigne de manche porté également par les marins pompiers de la branche SECIT.



Mécancien d'armes (MEARM)

Insigne de forme circulaire dont la partie haute représente un système de visée et la partie basse un secteur de roue dentée traversé par un élément de propulseur de missile et d'avant de torpille sur un éclair.



Mécancien naval (MECAN)

Hélice à trois pales dans une roue dentée.



Météorologiste océanographe (METOC)

Rose des vents à huit pointes.

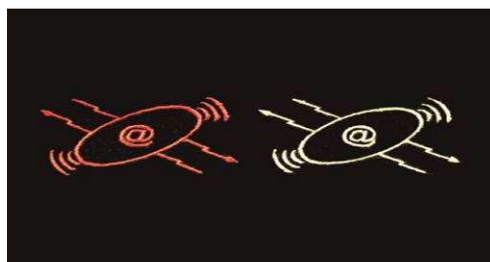


Navigateur-timonier (NAVIT)

Deux ancres croisées câblées se terminant par deux pavillons à signaux à bras avec à leur intersection une jumelle marine placée sous une étoile symbolisant la navigation et la connaissance.



Spécialiste des systèmes d'information et de télécommunication (SITEL)
*Symbole « arobase » inséré dans une ellipse, bordé par des flèches en éclair (transmission)
et par des séries d'arc de cercle (émission ondes radio).*



Sportifs de haut niveau

Les sportifs de haut niveau sont recrutés, au sein de la marine, en vertu de protocoles spécifiques. Ce personnel porte la tenue d'officier marinier mais la marque du grade n'est apparente qu'à partir du grade de second maître.

Ils portent un insigne de spécialité en tissu bleu marine représentant un coq sportif encerclé dans un cordage.

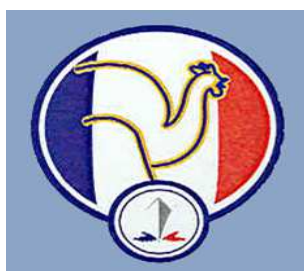
Insignes des sportifs de haut niveau

Insigne en tissu bleu marine représentant un coq sportif encerclé dans un cordage.



Sportif haut niveau marine nationale

Macaron en tissu représentant un coq sportif dans un double cercle, sur fond bleu, blanc, rouge, avec à sa base l'étrave symbolisant la marine nationale inscrite dans un médaillon.



Le port d'un macaron représentant cet insigne, scratché sur le survêtement de sport, est autorisé lors des activités de service courant.

Il est obligatoire dans le cadre des compétitions.

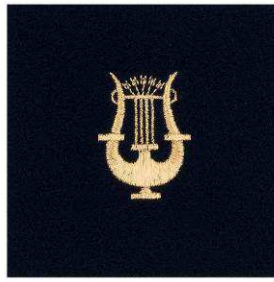
3. INSIGNES DE COL

3.1. Insigne des musiciens de la flotte

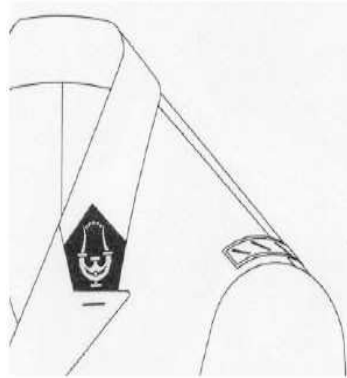
Il est porté sur les vestons et manteaux bleus à chaque angle du col ;

Insigne des musiciens de la flotte (MUSIF)

lyre brodée or



Port de l'insigne



3.2. Insigne du brevet de maîtrise

Le personnel titulaire du quatrième niveau de qualification, à l'exclusion des majors, porte un insigne de col constitué d'une étoile insérée dans un cercle et brodée or.

Cet insigne est porté de chaque côté du col du veston/veste bleu et du manteau.

Insigne du brevet de maîtrise.



Port de l'insigne du brevet de maîtrise



3.3. Insigne du brevet supérieur

Les maîtres, les seconds maîtres et les quartiers-maîtres titulaires du brevet supérieur de leur spécialité portent un insigne supplémentaire constitué par une étoile brodée or, de 15 millimètres de diamètre. Cette étoile est portée de chaque côté du col du veston/veste bleu et du manteau.



3.4 Insigne de col gendarmerie maritime

Les officiers, sous-officiers et les gendarmes adjoints portent sur les pattes d'épaules ou manchons demi-souples, un insigne représentant une ancre simple chargée d'une grenade (35 mm x 25 mm) brodée or sur drap bleu.

L'insigne de col est porté sur chaque angle du col du veston/veste bleu et du manteau par les sous-officiers et les gendarmes auxiliaires.



4. ÉCUSSEON DE BRAS

4.1. École de Maistrance

Les élèves de l'école de maistrance portent, pendant toute la durée de leur cursus de formation, un écusson brodé en fil jaune indiquant les mots « ÉCOLE DE MAISTRANCE » cousu, à la naissance du bras gauche, sur le veston et le manteau bleu.



4.2. Fusiliers marins

L'écusson de bras « FUSILIERS MARINS » est en tissu bleu marine ; les lettres et le cadre sont brodés en fil rouge ou en fil doré. Il est cousu sur l'épaule à la naissance du bras gauche.

Il est porté par le personnel fusilier marin, au titre de sa spécialité.

Les personnels engagés portent cet écusson de bras dès lors qu'ils sont classés opérateurs à l'issue du stage d'adaptation dans leur unité d'emploi.



4.3. Commandos

L'écusson de bras « COMMANDOS » est en tissu bleu marine ; les lettres et le cadre sont brodés en fil rouge ou en fil doré. Il est cousu sur l'épaule à la naissance du bras gauche.

Il est porté par le personnel fusilier marin certifié COMMANDO.



4.4. Marins pompiers et brigade sécurité

L'écusson de bras « MARINS POMPIERS » pour les marins pompiers affectés à terre et « BRIGADE DE SECURITE » pour le personnel embarqué composant les brigades sécurité est en tissu bleu marine ; les lettres et le cadre sont brodés en fil rouge. Il est cousu sur l'épaule à la naissance du bras gauche.



INSIGNES DE BÉRET

Dans les conditions décrites dans l'instruction citée en référence a), le béret peut être arboré :

1 FUSILIERS MARINS ET CERTIFIÉS COMMANDOS

- le personnel certifié commando marine peut porter le béret vert orné de l'insigne suivant :



Broche métallique couleur bronze représentant une dague sur fond de galion et croix de Lorraine agrémentée au-dessous d'une flamme légendée : « COMMANDOS MARINE »

- le personnel fusilier marin peut porter le béret bleu foncé orné de l'insigne suivant :



Ecu d'azur bordé d'or portant, en motifs d'or croisés, un sabre d'abordage à gauche et un pistolet de mousquetaire à droite. L'écu est posé, décalé vers la droite, sur une ancre de marine d'argent vue légèrement de trois quarts. Derrière l'ancre est placé un disque d'argent comportant en bordure supérieure une chaîne et sur les côtés un cordage. A droite, l'extrémité du cordage vient reposer à l'intérieur de la patte de l'ancre. Le jas mobile de l'ancre est disposé en oblique sur la gauche de l'écu et vient passer sous le cordage.

La devise FUSILIERS MARINS est inscrite dans un listel d'or entre la pointe de l'écu et la croisée de l'ancre. Le listel passe par-dessus la patte droite de l'ancre.

2 PERSONNEL NON FUSILIER MARIN

2.1 Personnel affecté en commando

- le personnel non commando affecté dans un commando marine titulaire du stage de mise en condition opérationnelle du personnel rattaché aux forces spéciales (SCORFS) peut porter un béret vert orné de l'insigne suivant :



broche métallique de couleur bronze représentant une dague verticale sur fond de deux ancres croisées.

2.2 Personnel hors commando

- a) le marin, hors de la spécialité de fusilier marin ou certifié commandos marine, peut porter un béret bleu orné de l'insigne suivant :



L'esprit d'équipage, entretenu dans un espace restreint, voire protecteur, à la mer, est la valeur commune à tous les marins. Il a prévalu pour l'adoption de la forme ronde de l'insigne qui est décliné selon des symboles traditionnels de la Marine Nationale : barre à roue, évidée ou non ; force du cordage, superposé ou non au cercle de la barre manœuvrière ; rose des vents, contraignant ou favorisant la manœuvre ; ancre de marine. Une forme d'étrave présuppose que le marin avance et résiste contre vents et marées.

- b) le personnel élève officier et l'encadrement de l'école navale peuvent porter un béret bleu orné de l'insigne suivant :



GLOSSAIRE

ALFAN	: amiral commandant la force d'action navale
ALAVIA	: amiral commandant la force de l'aéronautique navale
ALFOST	: amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique
ALFUSCO	: amiral commandant la force maritime des fusiliers marins et commandos
BEM	: bâtiment d'essais et de mesures
CDO	: commando
CENTEX	: centre d'expertises
CENTOPS FSM	: centre des opérations des forces sous-marines
CFIAR	: centre de formation interarmées au renseignement
CI3RH	: centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain
CIE	: commandement interarmées de l'espace
CMOS	: centre militaire d'observation par satellites
CNC	: centre national de ciblage
COM	: centre opérationnel de la marine
COMFRMARFOR	: commandement de la force maritime de réaction rapide
CPCO	: centre de planification et de conduite des opérations
CRAC	: centre de recherche et d'analyse du cyber
CRGI	: centre de renseignement géospatial interarmées
CTF	: combined task force
DASBO	: opérateur - détection acoustique
DENAE	: détecteur navigateur aérien
DGSE	: direction générale de la sécurité extérieure
DRSD	: direction du renseignement et de la sécurité de la défense
EAN	: école de l'aéronautique navale
EM	: état-major
EMA	: état-major des armées
EMO	: état-major opérationnel
EMIA	: état-major interarmées
ESHE	: école de spécialisation sur hélicoptères embarqués
FIAR-C	: formation interarmées au renseignement – niveau confirmé
FIAR-S	: formation interarmées au renseignement – niveau supérieur
GAN	: groupe aéronaval
GETBO	: opérateur - guerre électronique transmission
HELAé	: spécialiste hélicoptère de l'aéronautique navale
OPTRA	: opération/transmission
ORIA	: officier renseignement interpréteur analyste
OSC RENRI	: officier sous contrat filière renseignement
OSM	: officier spécialisé de la marine
PMM	: préparation militaire marine
PMS	: préparation militaire supérieure
PNTAC	: personnel navigant tactique
ROIM	: certificat spécialisé dans l'interprétation d'images
TEMPONAV	: certificat de navigateur aérien temporaire

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- EMM [ORT/CMBO (BOC/PP ; BOEM 557-1.2)]

COPIES :

- DPMM (CPM – FORM – SRM – PM1 – PM2 – PM3)
- IMN
- CECMED
- CECLANT
- COMNORD
- ALFAN
- ALFOST
- ALAVIA
- ALFUSCO
- COMGENDMAR
- DCSCA (SD/FIL – ORF/HABI)
- COMAR PARIS
- CACI (DIV/LOG)
- CESCOF
- CESM
- CRmar (expert métier RENS)
- EMM (SCEM/SF – ADJ/SOUT)
- Archives